



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le - 8 JUIL. 2020

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ
DES COMPTES PUBLICS

NOR : ECOB2010395C
N° interne DF-IBLF-20-3387

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS
LES RESPONSABLES DE LA FONCTION
FINANCIÈRE MINISTÉRIELLE ET
LES DIRECTEURS DES AFFAIRES FINANCIÈRES
ET LES RESPONSABLES DE PROGRAMME

Objet : Préparation du projet de loi de finances pour 2021 : annexes générales jaunes

P.J : 8

L'article 51-7° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que le Gouvernement joint chaque année au projet de loi de finances des annexes générales destinées à l'information et au contrôle du Parlement, dites « annexes jaunes ». Ces annexes sont actuellement au nombre de 29.

Lors de la campagne des annexes générales annexées au PLF 2020 et afin de répondre aux nombreuses critiques liées au retard de transmission des documents budgétaires, le calendrier d'envoi au Parlement a été modifié en un calendrier unique. Alors qu'auparavant les annexes devaient être transmises cinq jours francs avant la discussion des missions auxquelles les crédits se rapportaient, les annexes jaunes ont été déposées et distribuées la deuxième semaine d'octobre 2019 et aucun retard n'a été à déplorer.

Cette année, ce dispositif est reconduit pour le PLF 2021 et les annexes jaunes devront donc être déposées et distribuées au plus tard le vendredi 9 octobre.

En conséquence, je vous invite à vous organiser en vue de respecter les délais de livraison de ces documents et ainsi de contribuer à leur utilisation accrue par la Représentation nationale.

Les exigences de délais ne doivent pas faire oublier les exigences de qualité : il est indispensable d'améliorer la qualité de ces documents, qui ne sauraient constituer une simple reprise d'informations déjà disponibles dans les projets annuels de performances ou dans les documents déjà rendus publics par les administrations.

Vous veillerez, par conséquent, à prévoir l'insertion de commentaires ou d'analyses qui permettent d'apporter un éclairage sur le contexte de la mise en œuvre et sur les objectifs des politiques publiques. Le ministère principalement concerné par chaque « jaune » devra notamment s'assurer que le document comporte une introduction générale qui mette en perspective les données présentées, rappelle les objectifs de la politique poursuivie et fournisse des précisions méthodologiques le cas échéant.

Diffusion générale

Les données chiffrées contenues dans les « jaunes » doivent être actualisées et cohérentes avec celles contenues dans les projets annuels de performances.

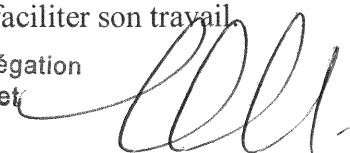
Les documents devront faire état des impacts liés à la crise sanitaire sur les politiques exposées et les éléments de relance prévus par le PLF 2021.

Votre concours à l'élaboration de ces annexes s'établira selon les modalités suivantes :

- Si votre département ministériel est responsable de l'élaboration d'un fascicule « jaune » : vos services assureront la centralisation des données, les exploiteront et prépareront un projet de texte en s'assurant de sa mise en forme graphique. Ce projet, une fois finalisé devra être transmis à vos correspondants réguliers de la direction du budget le **jeudi 17 septembre** au plus tard, sauf calendrier spécifique mentionné à l'annexe 1 à la présente circulaire ;

- Si votre département ministériel doit contribuer à un ou plusieurs « jaunes », il appartiendra à vos services de transmettre les informations nécessaires au ministère désigné comme responsable du fascicule bien amont des délais requis afin de faciliter son travail.

Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget



Amélie VERDIER